



Payez moins d'impôts en investissant en direct dans les PME

Dans une conjoncture économique toujours plus difficile, il est essentiel d'investir dans des supports qui offrent une visibilité maximale. Miser sur une PME qui a été sélectionnée de façon scrupuleuse peut être un excellent placement. Investir dans une PME en direct, c'est encore mieux, puisque cette opération permet d'économiser jusqu'à 35 % de votre mise de départ ! Avant de partir pour une telle aventure, armez-vous de conseils.

Contournez les intermédiaires

Les rendements des fonds monétaires, du Livret A ou encore des fonds en euros des contrats d'assurance vie diminuent chaque année, pour se rapprocher de zéro. Il faut donc accepter l'idée d'une prise de risque raisonnable, afin d'optimiser le rendement d'une partie de son patrimoine financier. Pour un épargnant, accompagner financièrement le développement d'une entreprise peut être très rentable si le projet sélectionné est porteur. Il est possible d'obtenir un rendement de 7 % par an hors avantage fiscal pour un projet photovoltaïque, par exemple.

Un conseil : ne cédez pas trop vite à la tentation de confier votre capital à des intermédiaires financiers. Certes, ils mettront en avant les réductions d'impôt potentielles consécutives à la souscription au capital des fonds d'investissement qu'ils représentent, mais passer par un gestionnaire a un prix. Ainsi que nous l'avions souligné dans le n° 77 de *MoneyWeek*, l'Inspection générale des finances dénonçait fin 2009 le montant moyen des frais prélevés par ces fonds spécialisés (holdings ISF, FIP, FCPI, FCPR...), qui, en 2009, ont accaparé en moyenne 35 % des souscriptions afin de financer les honoraires de distribution et de gestion, avant d'investir le solde dans des PME.

Alors, pourquoi ne pas investir directement dans les entreprises et bénéficier pleinement des réductions d'impôt prévues pour la souscription au capital des PME (jusqu'à 25 000 € de réduction de l'impôt sur le revenu et jusqu'à 50 000 € de diminution de l'ISF) ?

Fuyez les aventuriers inexpérimentés

Première règle de base, choisissez un secteur d'activité qui fait l'actualité et dont le modèle économique peut être compris aisément par un novice. En effet, plus le secteur est porteur, plus il y aura de projets à la recherche d'investisseurs pour les accompagner dans leur développement. Et ce sera d'autant plus facile de réaliser une première sélection. Attention,



Avant d'investir, jetez un coup d'œil avisé sur les ambitions de la société

que le secteur soit porteur n'est pas un gage de qualité ; restez très sélectif, voire méfiant !

Prenons l'exemple du secteur des énergies renouvelables, qui a un atout essentiel par rapport à tout autre secteur : l'achat de l'énergie renouvelable produite est garanti par EDF pendant vingt ans à un tarif fixe. Cet avantage indéniable offre une excellente visibilité aussi bien pour les entreprises qui se développent sur ce créneau que pour les investisseurs. Cependant, c'est également un formidable eldorado pour les aventuriers et escrocs en tout genre.

Attention, donc, aux publicités et au discours des vendeurs qui vantent le secteur porteur du moment en faisant miroiter des avantages fiscaux : certains n'ont aucun projet d'entreprise sérieux. Au même titre que les fonds d'investissement, il faut toujours se poser la question : à qui profite l'investissement ?

Une fois le secteur sélectionné, vous pourrez dénicher les entreprises en quête d'investisseurs, notamment sur Internet, grâce à des sites spécialisés comme Oséo capital PME, qui permet d'entrer en contact avec des porteurs de projets, par secteurs et régions, et avec des entrepreneurs en direct.

Traquez les vices cachés

Ensuite, informez-vous. Les éléments indispensables à obtenir avant toute décision sont les suivants : le nom du porteur de projet, son expérience, sa réputation professionnelle, ses intérêts dans le projet, ses risques personnels, l'équipe qu'il a constituée, ses comptes prévisionnels. Un entrepreneur sérieux aura déjà pris soin de réunir ces informations préalables dans un document professionnel qu'il vous transmettra sur simple demande.

Enfin, analysez toutes ces données. Étudiez notamment le projet de développement de l'entreprise à partir des questions suivantes : comment va-t-elle développer son activité, quels sont ses besoins, les risques, les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion présenté par l'entrepreneur. Ne donnez pas suite à votre projet de financement si toutes les questions posées ne trouvent pas une réponse précise.

Il peut être utile, pour cet exercice, de se réunir avec

des amis ou relations de travail qui effectuent une démarche similaire, afin de prendre le recul nécessaire et bénéficier d'avis divers et argumentés. L'intervention d'un professionnel du conseil aux entreprises, un expert-comptable par exemple, qui, bien entendu, n'est en rien concerné par l'entreprise sélectionnée, peut être intéressante à ce stade afin de détecter les éventuels « vices cachés ». Ces quelques précautions prendront certes un peu de temps et pourront coûter quelques centaines d'euros d'honoraires, mais elles pourront vous permettre de disposer d'une aide à la décision précieuse.

En fonction de la qualité de l'information transmise et de la confiance dans le projet de l'entrepreneur qui vous aura été présenté, vous pourrez faire un choix définitif et investir avec la meilleure visibilité.

Alors, finalement, investir dans l'« économie des yeux ouverts » est une question d'engagement personnel et de temps et, en outre, fait appel à beaucoup de bon sens.

Et comme dit un proverbe arabe : « Qui veut faire quelque chose trouve un moyen ; qui ne veut rien faire trouve une excuse. »

Franck Ladrière, Axone Invest